

Lebanese Association aiming to promote tax ethics & compliance
by informing citizens about their rights & obligations.



MOF # 2989418

Association Libanaise pour les Droits des Contribuables (ALDIC) met en garde contre l'érosion du pouvoir d'achat et l'aggravation de l'injustice fiscale et appelle à une réforme fiscale globale plutôt qu'à des « solutions d'urgence » et « fragmentaires ».

L'Association libanaise pour les droits des contribuables (ALDIC) a exprimé sa profonde inquiétude face aux orientations financières récentes du gouvernement, notamment le décret ministériel visant à augmenter le prix du bidon d'essence de 300 000 livres libanaises, ainsi que la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 1 % à travers l'envoi d'un projet de loi en ce sens au Parlement.

L'association a souligné que la poursuite de la dépendance aux impôts indirects régressifs constitue une menace directe pour la justice fiscale et le système économique, et entraîne l'érosion de ce qui reste du pouvoir d'achat des citoyens, en particulier les ménages à revenus faibles et moyens qui supportent déjà la plus grande part de la crise.

Selon elle, le gouvernement aurait dû, avant de recourir à l'augmentation des taxes et des redevances pour couvrir les nouvelles dépenses supplémentaires, œuvrer à renforcer les recettes dues et durables d'une part, et à rationaliser les dépenses d'autre part, notamment à travers :

- le recouvrement des impôts dus et non payés par les grands contribuables en appliquant les mesures dissuasives et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale par l'activation d'opérations de recensement sur le terrain en coopération avec les municipalités et les institutions publiques, ainsi que par la numérisation et l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle pour détecter les contribuables non déclarés, les fraudeurs et les contrevenants, accompagnées de mesures visant à généraliser le numéro fiscal et l'identité électronique à tous les résidents, citoyens et étrangers ;
- la révision et la modernisation du système actuel d'exonérations et d'incitations fiscales afin de le rendre plus équitable et plus efficace, notamment en supprimant des

MOF # 2989418

exonérations injustifiées telles que celles accordées aux compagnies de transport aérien et maritime, aux banques d'affaires et aux banques de crédit à moyen et long terme, ainsi que celles permettant des opérations fictives favorisant l'évasion fiscale légalisée, et en instaurant en contrepartie des exonérations temporaires ciblées pour encourager l'investissement, la croissance et le développement durable ;

- l'augmentation de l'imposition de certains secteurs exploitant des infrastructures ou biens publics, des ressources naturelles, ou bénéficiant de monopoles ou de situations privilégiées, ainsi que ceux ayant profité de l'effondrement et de ses conséquences, après étude minutieuse de chaque cas afin de définir une grille fiscale spécifique adaptée ;
- l'activation des procédures d'application de la loi n° 55 du 27/10/2016 relative à l'échange d'informations fiscales, permettant aux autorités fiscales libanaises d'obtenir les données financières et fiscales concernant les résidents fiscaux au Liban percevant des revenus de capitaux mobiliers à l'étranger ;
- le recouvrement des droits et créances de l'État avant leur prescription prévue par le Code de procédures fiscales, y compris les montants dus par les contribuables défaillants ou non déclarés, ainsi que les redevances, amendes et montants dus par les exploitants de carrières, sablières et gravières, par les occupants du domaine public maritime et fluvial et par les autres contrevenants, dont la majorité opère sans autorisation légale ;
- le renforcement de la collecte fiscale en traitant le dossier des taxes foncières bâties impayées depuis des années, en accélérant les transactions immobilières pour augmenter les recettes des frais d'enregistrement, et en réexaminant les taxes sur les produits du tabac afin d'assurer des recettes supplémentaires et un impact sanitaire positif ;
- la présentation et l'adoption du projet de loi moderne sur l'impôt sur le revenu, préparé par une commission ministérielle sous le dernier gouvernement Mikati en coordination avec le Fonds monétaire international ;

MOF # 2989418

- une réforme radicale de l'appareil administratif afin de l'assainir et d'y instaurer des critères de compétence et d'efficacité, pour garantir une administration moderne et efficiente au service des citoyens et propice à l'investissement et à la croissance ;
- la réduction des loyers élevés des locaux administratifs et la rationalisation des dépenses publiques.

Ces mesures constituent, selon l'association, une voie de réforme durable, logique et objective, capable d'assurer des sources de financement plus justes et plus stables, de générer des recettes pour le Trésor et de rationaliser les dépenses sans imposer de charges supplémentaires aux citoyens respectueux de leurs obligations.

Le traitement de la question des salaires du secteur public doit, selon elle, s'inscrire dans une vision réformatrice globale incluant :

- une réforme administrative permettant de réduire le nombre de fonctionnaires non productifs ou de les redéployer vers les administrations ayant besoin de main-d'œuvre ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale plutôt que l'augmentation des taux pour les contribuables respectueux, par la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement du contrôle et de la conformité ;
- l'adoption du principe de justice fiscale progressive protégeant les catégories les plus vulnérables ;
- la lutte sérieuse et transparente contre la fraude et la contrebande.

Fidèle à son rôle de défense des droits des contribuables et de promotion de la culture de la conformité volontaire, l'Association libanaise pour les droits des contribuables affirme que le financement de l'État doit reposer sur les principes de justice et d'efficacité, et non sur l'augmentation des charges indirectes touchant tout le monde de manière égale.

Lebanese Association aiming to promote tax ethics & compliance
by informing citizens about their rights & obligations.



MOF # 2989418

Protéger les citoyens n'est pas incompatible avec le financement des salaires du secteur public ; la solution réside plutôt dans une véritable réforme financière et administrative garantissant le recouvrement des recettes perdues avant l'imposition de nouvelles taxes.

Ce qui est requis aujourd'hui, ce n'est pas plus d'impôts, mais plus de justice dans leur application.